

## Programme d'intégration pour les enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour

Chers parents,

Complice de votre famille, les Loisirs Saint-Sacrement accueillent chaque été plus de 35 enfants ayant des besoins particuliers dans le cadre de son camp de jour. Cela est possible grâce au soutien financier de la Ville de Québec, au soutien financier accordé de notre organisme ainsi qu'au dévouement de notre personnel.


Voici quelques informations et le formulaire à remplir

- **Pour avoir accès au programme d'accompagnement, votre enfant doit obligatoirement être âgé de 5 à 12 ans et être inscrit au camp touche-à-tout, avec PVE.**

Pour les enfants de 3-4 ans et les adolescents de 13 à 15 ans, nous utilisons le même formulaire Ville ci-dessous aussi. Cependant, la Ville n'offre pas de programme pour ces tranches d'âge. C'est le Centre qui s'en charge.

- Date importante : **le 1<sup>er</sup> avril**, notre organisation doit avoir reçu le formulaire et votre enfant doit être inscrit au camp. L'acceptation d'une demande, après cette date, sera conditionnelle à la capacité d'accueil du site, la possibilité de jumelage ainsi que la possibilité d'avoir accès à un encadrement sécuritaire et de qualité.
- Il est possible de bonifier le camp de votre enfant avec des programmes de camp spécialisé. Cependant, il y a certaines règles qui s'appliquent pour le bon déroulement des activités. La sécurité de l'enfant ne doit pas être compromise (ex.: l'équitation peut convenir à certains enfants, mais pas à d'autres.). Les besoins particuliers de l'enfant doivent être compatibles avec le déroulement de la spécialité, les caractéristiques du site des partenaires, etc. Maximum de 1 enfant ayant des besoins particuliers par camp spécialisé (premier arrivé, premier servi)
- Afin de garder à l'emploi notre personnel et faciliter leur gestion, vous devez absolument nous dire le plus tôt possible et au plus tard 7 jours ouvrables à l'avance les semaines vos changements dans votre inscription. Le tout se fait au secrétariat (pas auprès de l'accompagnateur ou du superviseur). Tout ajout est conditionnel à l'acceptation par le coordonnateur du camp, en fonction des disponibilités du personnel.
- Suivi aux parents : Vous recevrez un appel en mai sur le suivi de votre demande. Dans le cas d'une acceptation, une rencontre sera fixée en juin pour rencontrer l'accompagnateur et le superviseur responsable des enfants accompagnés. Dans le cas où l'intégration d'un enfant requerrait des mesures particulières qui ne pourraient être offertes dans le cadre du camp de jour régulier, il pourrait être offert aux parents une référence vers un organisme de loisirs adaptés sans frais supplémentaires.

Pour toutes questions, contacter le secrétariat au 418-681-7800 poste 221 ou [clss@clss.qc.ca](mailto:clss@clss.qc.ca).



Samuel Matte-Thibault, directeur général  
Loisirs Saint-Sacrement, Complice de vos loisirs